

95B 1224

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.
REQUETE déposée sous le n°

98 φ 389

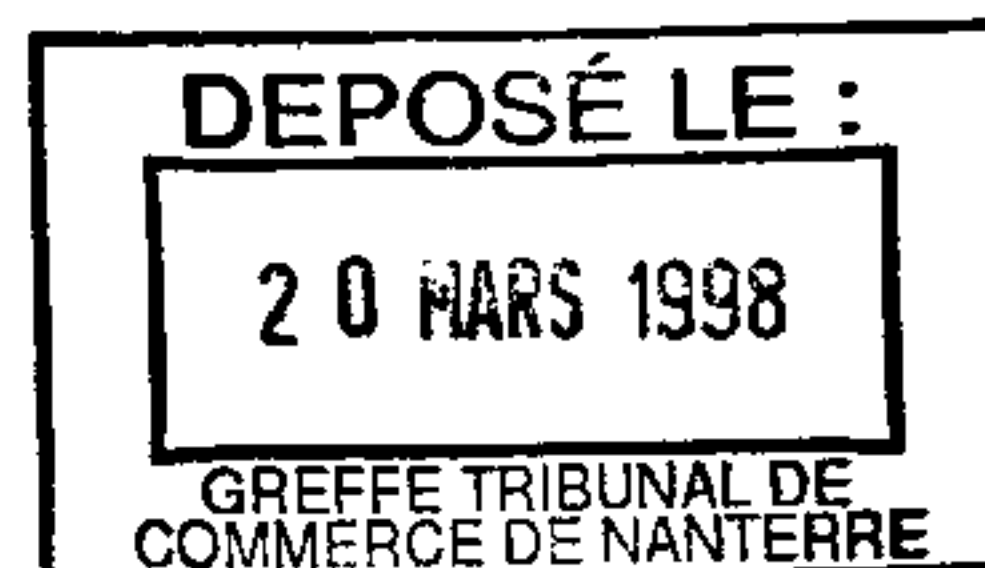
REQUETE AUX FINS DE NOMINATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur Le Président
du Tribunal de Commerce de Nanterre

Je soussigné:

Laurent RIBARDIERE,
demeurant 64 rue Escudier 92110 Boulogne

1586



Agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société ANALYSES CONSEILS INFORMATIONS - ACI, Société Anonyme au capital de 30 472 600 Francs, dont le siège est 60, rue d'Alsace - 92110 CLICHY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 318 918 851,

Ai l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 193, alinéa 1 de la Loi du 24 juillet 1966 et à celles des articles 169 et 64 du décret 67-236 du 23 mars 1967, de vous demander de bien vouloir désigner un Commissaire aux Apports avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature des droits d'auteurs relatifs aux logiciels "4D BACK UP" et "4D INSIDER" qui doivent être effectués par leurs auteurs respectifs, Monsieur Simon-Emile GUETTA et Monsieur Joël AZEMARD. *Le chargé mandat. 35150 - 45 avenue G. Leclerc - 92100 - Boulogne* JANZÉ

Dans le cadre d'une opération de même nature relative à l'apport en nature des droits d'auteurs liés au logiciel 4ème DIMENSION, vous aviez nommé le 26 septembre 1996, Monsieur Serge YABLONSKY, pour cette mission et ce, en raison de son extrême compétence dans le domaine informatique, en ses qualités de:

- Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris,
- Vice-Président de l'Association Française d'Audit et de Conseil Informatique,
- Titulaire du seul diplôme d'audit informatique existant aux Etats Unis dénommé " Certified Information System Auditor",
- Membre de toutes les Commissions d'Informatique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

C'est pourquoi, nous nous permettons de vous proposer la candidature de Monsieur Serge YABLONSKY - Cabient SYC - 6, rue du Midi, 92 200 Neuilly sur Seine, pour cette mission, après avoir recueilli l'accord de ce dernier.

En conséquence de quoi, requiers, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner tel Commissaire pour remplir la mission de Commissaire aux Apports.

Fait à Clichy

Le 9/2/98

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Alouche".

APPORT DE DROITS D'AUTEURS

	APPORTEURS M Joël Azemard M Simon Emile Guetta	SOCIETE BENEFICIAIRE Analyses Conseils Informations - ACI SA au capital. 30.472.600 Francs Siège social : 60 rue d'Alsace, 92210 Clichy La Garenne RCS Nanterre B 318918851
Principale Activité		. Assistance et Conseil, notamment dans le domaine de la formation et de l'informatique- Edition et distribution de tous programmes et logiciels
Chiffre d'Affaires au 31.12.1997		77.634.960 Francs
Actif net		25.182.153 Francs
Total du bilan		60.824.720 Francs
Nombre de salariés effectif moyen au 31.12.1997		90
Nom et adresse des Commissaires aux Comptes Titulaires et suppléants.		Cabinet Mazars et Guerard, Tour Fiat, cedex 16 92084 Paris La Defense 6 Monsieur Bernard Espana 87 rue de Sèvres, 92100 Boulogne
Nom et adresse des autres Commissaires aux Comptes en position d'incompatibilité		
Nature des apports	Droits d'auteurs	
Evaluation des apports	Base des deux années de droits	
Valeur des actifs apportés	. M.Simon Emile GUETTA : 1 000 000 Francs . M.Joël AZEMARD : 600.000 Francs	
Type d'opération envisagée	Apport mixte de M Joël Azemard Apport en nature de M Simon Emile Guetta	
Commissaire proposé	Monsieur Serge Yablonsky, Cabinet SYC 15 Rue du Midi, 92200 Neuilly Sur Seine	

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons

en qualité de Commissaire aux apports à effectuer à la société :

A C I , ANALYSES CONSEILS INFORMATIONS

dont le siège est : **60 rue d'Alsace
92110 CLICHY LA GARENNE**

par **Monsieur Simon Emile GUETTA
Monsieur Joel AZEMARD**

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné devra nous soumettre le montant de ses honoraires avant de les percevoir.

Disons qu'il devra obtenir un accord écrit de la société concernée, sur le montant des honoraires qu'il aura fixé, et que cette pièce devra être jointe à la demande d'honoraires présentée par le Commissaire sus-nommé.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à
Le

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

n° 98 / 389

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons M. *Serge Yablonsky - Cabinet SYC*
6, Rue du Midi - 92200 NEUILLY sur SEINE
en qualité de Commissaire aux apports à effectuer à la société :

A C I
ANALYSES CONSEILS INFORMATIONS
dont le siège est : *60, Rue d'Alace - 92210 CLICHY*
LA GARENNE

par

Monsieur Joël AZEMARD
le Champ Normand - 35150 JANZE

Monsieur Simon Emile GUETTA
45, Avenue du Général Leclerc
92100 BOULOGNE

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le Commissaire ci-dessus désigné devra nous soumettre le montant de ses honoraires avant de les percevoir.

Disons qu'il devra obtenir un accord écrit des sociétés concernées, sur le montant des honoraires qu'il aura fixé, et que cette pièce devra être jointe à la demande d'honoraires présentée par le Commissaire sus-nommé.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Nanterre, le 13.03.98



J. BARALEM